

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
M. Loos-----
ARTICLE 24

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« prises »,

les mots :

« imposées ou recommandées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.